

Retour des chenilles urticantes !

Habituellement les chenilles processionnaires du chêne et du pin font leur apparition en avril mais cette année, avec la douceur de l'hiver, elles sont déjà là ! Vous pouvez les voir en forêt, dans les parcs mais aussi dans les villes en Ile-de-France. Leurs poils très urticants peuvent causer de graves réactions allergiques chez l'homme et les animaux. Faites attention !

Mis en ligne le 06 mars 2023



Entre juin et mi-juillet les chenilles de la processionnaire peuvent provoquer des défoliations importantes dans les forêts de pin et les chênaies.

Elles s'installent dans les milieux avec de la lumière, comme les lisières ou les parcs. Leurs pullulations périodiques sont observées en France, notamment en Île-de-France.

Leurs poils possèdent des propriétés urticantes pendant plusieurs années. Ainsi, ces chenilles, vivantes ou mortes, et leurs nids même anciens, représentent un risque sanitaire pour l'homme et les animaux.

Qui sont-elles ?

Les chenilles processionnaires sont les larves du papillon de nuit. Leurs noms latins : *Thaumetopoea processionea*, côté chêne, et *Thaumetopoea pityocampa*, côté pin.

Les pin et chênes des forêts et des parcs, la chaleur des villes, le transport d'arbres ou de terre favorisent la présence de cette espèce en Île-de-France, en corrélation avec le changement climatique et les modes de communication diversifiés.

Quels dangers ?

C'est la plus urticante des chenilles de nos régions.

Chez les animaux, en cas d'ingestion, la langue peut se nécroser, les empêchant de s'alimenter.

Sur l'homme, la réaction peut être violemment allergique. Le contact génère des troubles parfois graves (choc anaphylactique, œdèmes, irritations, démangeaisons) dans les cas les plus fréquents, voire des réactions allergiques plus sérieuses chez les personnes sensibles nécessitant le recours à un médecin.

La vigilance doit être de mise en évitant tout contact direct avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées.

Comment se prémunir ?

En forêts ou en zones urbaines franciliennes, veillez à respecter les recommandations de prévention suivantes :

- > Évitez les arbres porteurs de nids, éloignez les enfants et les animaux de compagnie
- > Ne touchez jamais les chenilles vivantes ou mortes, les nids récents ou vieux
- > Évitez de vous frotter les yeux en cas d'exposition
- > Par grand vent, ne faites pas sécher votre linge à l'extérieur, près des arbres atteints
- > Au retour de forêt, en cas de doute, prenez une douche tiède et changez de vêtements



Si des problèmes subsistent malgré cela, n'hésitez pas à consulter un médecin traitant.

Si des réactions sont visibles sur un animal de compagnie, consultez rapidement un vétérinaire.

Quand prévenir la Ville ?

Si vous constatez la présence de chenilles processionnaires **sur la voie publique**, vous pouvez alerter le service [Espaces Publics](#) par mail ou en appelant le 06 31 81 41 56.

En revanche, si vous constatez leur présence **sur le domaine privé** (copropriété, habitation individuelle, etc.), il appartient au propriétaire ou au syndic de copropriété de faire intervenir une société de son choix (pose de pièges sur les arbres, destruction des chenilles tombées au sol, etc.)

À TÉLÉCHARGER



[Le communiqué de presse de l'ONF sur les chenilles processionnaires du chêne - \(72 Ko\)](#)



Guide de l'ONF sur la processionnaire du chêne : mieux la connaître pour mieux s'en protéger – (3 Mo)



RETOUR À LA LISTE



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS